

NOUVEAU



Assurance smartphone

LES BONS RÉFLEXES

• **Au quotidien** : Sauvegardez régulièrement les informations de vos appareils afin d'éviter de les perdre lorsque vous changez de mobile.

• **En cas de casse ou d'oxydation** : Déclarez votre sinistre par internet sur www.anset.pf 24h/24, 7j/7,

Ne faites pas réparer votre appareil vous-même, déclarez d'abord votre sinistre pour obtenir l'accord de réparation.

• **En cas de vol** : Dès que vous constatez le vol de votre mobile, activez le mode perdu de votre mobile pour qu'il ne soit plus utilisable, si votre mobile le permet. Suspendez sans attendre votre ligne mobile auprès de votre opérateur. Déposez plainte dès que possible à la gendarmerie ou à la police avec les 15 chiffres du numéro IMEI de votre appareil.



Assurance smartphone

VOUS ÊTES COUVERTS
EN CAS DE CASSE, VOL ET OXYDATION



OFFRE DISPONIBLE DANS LE RESEAU DE BOUTIQUES VINI
DES CONSEILLERS POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS LE
CHOIX DE LA FORMULE ADAPTÉE.

UNE SOUSCRIPTION SIMPLE ET RAPIDE, DIRECTEMENT
EN BOUTIQUE VINI.

AnSet TAHITI
ASSURANCES

ANSET PAPEETE
BP 4656
Av. du Prince Hinoï, Papeete
98713 Tél. : 40 50 93 50
RUIA : PF 26010
Email : assurances@anset.pf



AnSet TAHITI
ASSURANCES

**À vos côtés,
à tout moment**





2 FORMULES DE CONTRATS SUR MESURE

✓ FORMULE ESSENTIELLE :

Couvre le bris accidentel de l'écran (Bris écran)

Un utilisateur casse l'écran de son iPhone 15 après une chute. La réparation aurait coûté 65 290 XPF, mais grâce à son assurance smartphone (1 682 XPF/mois), il déclare le sinistre en ligne et récupère rapidement son téléphone réparé, sans stress.

✓ FORMULE PREMIUM :

Couvre la casse, l'oxydation et le vol de l'appareil (bris écran, face arrière, caméra, boutons, oxydation, vol)

Un utilisateur se fait voler son téléphone lors d'une soirée. Grâce à son assurance Premium, il effectue une déclaration à la police puis en ligne, et obtient rapidement un nouveau téléphone après le paiement de la franchise, sans démarches compliquées ni impact sur son budget quotidien.

NOS FORMULES

Profitez de garanties complètes pour votre appareil : Tout mobile, acheté neuf ou d'occasion, chez VINI.



VOUS ÊTES COUVERTS EN CAS DE :

Bris d'écran

(accidentel, maladresse)



Casse

(accidentel, maladresse)



Oxydation

(accidentel, maladresse)



Vol

(agression, effraction, introduction clandestine, à la sauvette, à la tire)



VOUS N'ÊTES PAS COUVERTS EN CAS DE :

- ✓ Perte de l'appareil
- ✓ Faute intentionnelle de l'assuré
- ✓ Panne de l'appareil

ADHÉRER À L'ASSURANCE SMARTPHONE

L'adhésion à l'assurance smartphone se fait **uniquement** en points de vente Vini/ Tahiti Phone.

● Rendez-vous dans un point de vente près de chez vous et informez-vous auprès d'un conseiller.

● Vous pouvez consulter les conditions détaillées des garanties dans les documents d'informations accessibles sur **www.anset.pf**.

Que faire en cas de perte ou de vol de votre mobile ?

Rendez vous sur **www.anset.pf**

rubrique > mes démarches > « Je déclare un sinistre sur mon mobile ».

